

14 Octobre

Changement de cantonnement : Chr : Offémont -11° Cie aux Errues – 2° Cie : Anjoutey – 3° Cie : Fort du Andolphe, Pitous de Eloie et Lagace, Piermont et Etang Neuf ; 4° Cie : Fort de Roppe.

15 au 20 Octobre

RAS

21 Octobre

Matin : tir à répétition sur 3 silhouette à genoux à intervalles de 1 Pas- 8 cartouches par homme – 1 peloton par Cie.

22 Octobre

Soir : même tir que la veille – 1 peloton par Cie.

23-24 Octobre

RAS

25 Octobre

Le Dimanche n'est plus considéré comme jour de repos. Les Cies sont employées aux travaux extérieurs et de déboisement.

26 – 27 Octobre

RAS

28 Octobre

Tir à la cible – Feu à volonté – 8 cartouches sur silhouette d'homme debout – 1 peloton par Cie.

29 Octobre

Tir – Matin – Même tir que la veille – 1 peloton par Cie et la CHR.

30 Octobre

Le 1° peloton de la 2° Cie (Lt Boissard) est dirigé sur Etueffon-Haut.

31 Octobre

Examen des hommes aptes à être vaccinés contre la fièvre typhoïde. Réception d'un télégramme officiel annonçant le départ prochain du 3° Btn pour une destination inconnue.

1° Novembre

Travaux intérieurs

2 – 3 Novembre

RAS

4 Novembre

Tir à la cible – feu à répétition sans durée limitée, position couchée à 400 m sur une silhouette d'homme à genoux, 8 cartouches par homme – 1 peloton par Cie (le tir n'a pu s'exécuter qu'à 200 m en raison de l'intensité du brouillard).

5 Novembre

Même tir que la veille – 1 peloton par Cie.

Reçu extrait du journal de marche du 2° Btn : Périodes du 7 au 13 septembre, du 21 au 24 Septembre, du 28 septembre au 4 Octobre, du 5 au 10 Octobre, du 11 au 17 Octobre, du 18 au 24 Octobre, du 25 au 31 Octobre.

6 au 9 Novembre

RAS

10 Novembre

Tir à la cible – Feu à répétition sans durée limitée sur une silhouette d'homme couché - un peloton par Cie.

11 Novembre

Même tir que la veille – 1 peloton par Cie.

Le 3° Btn par au 64° RIT. MM les Lieutenants Emanot, de Dortan, le Sous Lieutenant Chaynard passent au 98° RIT de marche.

12- 13 Novembre

RAS

14 Novembre

M.M. Stievant et Chambellant, Sous Lieutenants, promus par décret ce jour passent au 98° RIT.

15 au 30 Novembre

RAS

Le 21, réception de 21 hommes du dépôt.

1° Décembre

M.M. le Colonel de Chargère et le Lieutenant Voisin sont affectés au service du secteur de Roppe. Le Lt Buffard est désigné comme Major du cantonnement d'Offémont

2 Décembre

Reçu un extrait du Journal de marche du 2° Btn, période du 22 au 28 novembre.

3 Décembre

RAS

4 Décembre

Tir préparatoire au tir de concours, à 250 m, sur cible carrée, visuel rouge, 2 cercles concentriques 0,50 m et 0,25 m.

5 au 14 Décembre

RAS

15 Décembre

Tir préparatoire au tir de concours ; même tir que celui du 4 décembre. 1 peloton par Cie.

16 Décembre

Par suite du départ du Btn du 133° cantonné à Roppe, la 1° Cie fournit un poste à Béthonvilliers, la 2° à Bois La Dame et Forêt Communale.

Tir au revolver pour tous les hommes armés de cette arme et au fusil pour les 15 meilleurs tireurs de chaque Cie ; même tir que celui du 4 décembre.

17 Décembre

RAS

18 Décembre

Reçu un extrait du journal de marche du 2° Btn (période du 6 au 12 Décembre)

Le 2° Btn va cantonner 3 Cies (5°, 6° 8° EM) à Delle. 7° Cie à Jonchery.

19 et 20 Décembre

RAS

21 Décembre

La 2° Cie vient occuper le cantonnement de Roppes-village.

22 et 23 Décembre

RAS